

## CONTROLE SANITAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU DES PISCINES

prévu par le Code de la santé publique (articles L.1332-1 et suivants et D.1332-1 et suivants) et les 4 arrêtés d'application du 26 mai 2021

### CENTRE DE BALNEOTHERAPIE DALMARD BONNEUIL-SUR-MARNE

**Prélèvements effectués le : 26/12/2022**

Prélèvements, mesures de terrain et analyses effectués pour l'ARS-DD94 par le Laboratoire CARSO

Liste des destinataires :
CENTRE DE BALNEOTHERAPIE DALMARD
MAIRIE DE BONNEUIL SUR MARNE

Paramètres	Unités	Références de qualité*	Limites de qualité*	Signification	Résultats
<b>Température de l'eau</b>	°C	33°C**	36°C**	Une température supérieure à 36°C présente un risque pour la femme enceinte.	<b>33,2</b>
<b>Transparence</b>	sans objet	-	-	Une transparence mauvaise présente un risque de sécurité du baigneur.	Bonne
<b>pH</b>	unité pH	-	6,9 à 7,7	Il agit sur la désinfection et sur le confort du baigneur.	7,5
<b>Chlorures</b>	mg/L	250	-	Produit de dégradation du chlore. Une valeur supérieure à 250 mg/L peut traduire un renouvellement insuffisant de l'eau.	<b>1900</b>
<b>Stabilisant</b>	mg/L	-	75	Il limite la dégradation du chlore sous l'effet des UV.	45
<b>Chlore disponible</b>	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	-	2 à 5	C'est le désinfectant de l'eau en présence de stabilisant.	2,7
<b>Chlore total</b>	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	-	-		4,4
<b>Chlore libre</b>	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	-	-	Désinfectant de l'eau en l'absence de stabilisant. Non mesuré si le stabilisant est supérieur à 20	<i>non mesuré</i>
<b>Chlore libre actif</b>	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	-	0,4 à 1,4	Non mesuré lorsque le stabilisant est supérieur à 20.	<i>non mesuré</i>
<b>Chlore combiné</b>	mg(Cl <sub>2</sub> )/L	-	0,6	Si cette valeur est trop élevée, l'eau est irritante pour les muqueuses, les yeux et les voies respiratoires.	<b>1,7</b>
<b>Carbone organique total</b>	mg(C)/L	5	-	Matière organique dans l'eau. Une valeur élevée traduit un renouvellement insuffisant de l'eau.	<b>6</b>
<b>Entérocoques</b>	n/(100mL)	-	0	Germes témoins, indicateurs de contamination fécale récente.	0
<b>Germes à 36°C</b>	n/mL	100	-	Germes d'origine environnementale ou humaine, indicateurs d'un mauvais fonctionnement du traitement de l'eau.	5
<b>Pseudomonas aeruginosa</b>	n/(100mL)	-	0	Germes d'origine environnementale, indicateurs de la survie des germes pathogènes dans l'eau.	0
<b>Staphylocoques pathogènes</b>	n/(100mL)	-	0	Germes témoins indicateurs de risque de contamination interhumaine.	0

\* Seuils (applicables pour des bassin d'eau douce) à ne pas dépasser (limites) ou indicateur de dysfonctionnements sans impact direct sur la santé (références)  
\*\* Seuils applicables aux bains à remous uniquement

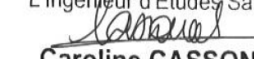
#### CONCLUSION(S) SANITAIRE(S) :

**BASSIN BALNEOTHERAPIE L'eau du bassin n'est pas conforme aux exigences de qualité définies DALMARD : par la réglementation en vigueur**

Les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés de manière visible pour les usagers (article D1332-12 du code de la santé publique)

vendredi 30 décembre 2022  
P/ La Directrice générale de l'ARS,

Agence régionale de santé Ile-de-France  
Pour le Directeur de la Délégation  
départementale du Val-de-Marne  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

  
Caroline CASSONNET